



Financer mon projet d'économie sociale et solidaire

Comment s'y prendre ?

Quels sont les outils ?

A qui s'adresser ?



cress
chambre régionale
économie sociale
et solidaire
Nord-Pas de Calais



Sommaire

Edito	page 4
Quelques questions	page 5
Les fonds propres	page 6
La garantie d'emprunt	page 14
L'emprunt	page 18
BPI France	page 26
Autres dispositifs	page 30
Index des organismes financiers	page 34



La Métropole Européenne de Lille

s'engage en faveur du développement de l'ESS à travers un plan d'actions pour la période 2015-2020 qui s'inscrit dans la continuité du volet ESS du Plan Métropolitain de Développement Economique 2011-2014.

L'un des axes majeurs de ce plan vise à l'accompagnement des entreprises de l'ESS à travers l'accès à des outils de financement. C'est à ce titre que la MEL soutient le pôle de la finance solidaire (composé de la NEF, d'Autonomie et solidarité, de la Caisse solidaire et de l'Association régionale des Cigales). Ce partenariat permet de proposer des outils tels que des apports en fonds propres ou des emprunts bancaires, indispensables au démarrage et au développement des structures d'utilité sociale. Il vise à favoriser la création d'activités et d'emplois par l'épargne locale.

La MEL est également partenaire de Nord Actif, qui propose une palette de solutions de financement, et d'accompagnement.

Par ailleurs, la MEL soutient l'émergence de nouveaux modèles de financement, tel que le financement participatif.

Enfin, nous avons renouvelé pour la période 2015-2020, l'appel à projets "Entreprendre autrement avec la Métropole Européenne de Lille", afin de soutenir la création d'entités nouvelles, le développement de structures existantes (nouveau projet, essaimage territorial), ou encore les démarches de coopération et mutualisation, nécessaires au changement d'échelle de l'ESS.

Ce guide a pour ambition de permettre à tout porteur de projet de se repérer dans les financements existants et aux acteurs de l'accompagnement d'orienter au mieux les projets accompagnés.

Marc Godefroy

Conseiller délégué à l'économie sociale et solidaire
Métropole Européenne de Lille

Quelques questions

Avant de consulter les outils financiers, ces quelques questions vous aideront à préciser vos besoins.

■ Ma structure s'inscrit-elle dans l'économie sociale et solidaire telle que définie par la loi du 31 juillet 2014 ?

L'article 1 de cette loi définit le périmètre de l'économie sociale et solidaire et les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour consulter le texte : www.cressnpsc.org

■ La réalisation de mon projet va-t-elle nécessiter d'embaucher un ou plusieurs salariés ?

Si votre projet nécessite d'embaucher, cela aura des répercussions directes sur le besoin en fonds de roulement et les garanties à prévoir notamment pour assurer le paiement des salaires et charges dans la durée.

■ Qu'est-ce qu'un apport associatif avec droit de reprise ? sans droit de reprise ? un prêt participatif ? un titre participatif ?

Vous trouverez une brève définition de ces outils financiers en page 10 de ce guide dans la rubrique "fonds propres".

■ Quel besoin en fonds de roulement ?

Que vous soyez en association ou en entreprise, le décalage entre le paiement de vos charges et la perception de vos ressources induit des besoins de trésorerie. Plus le délai de perception est long (fonds européens par exemple) plus le besoin de trésorerie est important. Pour les associations : voir Guide "Association et trésorerie" de France Active : fonds de roulement et besoin en fonds de roulement.

■ Quel besoin en fonds propres ?

Le montant suffisant théorique de fonds associatifs doit permettre à l'association de ne pas payer de frais d'agios, de frais financiers et d'avoir une situation de trésorerie au moins à l'équilibre toute l'année.

Pour les associations : Guide "Association et fonds propres" de France active.

■ Comment financer un bien amortissable ?

Pour les associations : Guide "Association et financements" de France active : le financement des immobilisations.

L'ensemble des guides ressources "financements" de France Active est téléchargeable sur www.solfia.org et sur le site de la CRESS : www.cressnpsc.org



Les fonds propres

Les fonds propres, compte courant bloqué, titres participatifs, certificats coopératifs, prêts à moyen et long terme sont les capitaux permanents mobilisés par l'entreprise elle-même, à sa disposition à moyen et long terme. Les fonds propres sont composés en grande majorité du capital social pour les entreprises (pour les associations, on parlera d'apport associatif), des réserves (part des bénéfices non redistribuable), du résultat de l'exercice et des subventions d'investissement. Ils constituent une ressource stable de financement pour l'entreprise comme pour l'association.

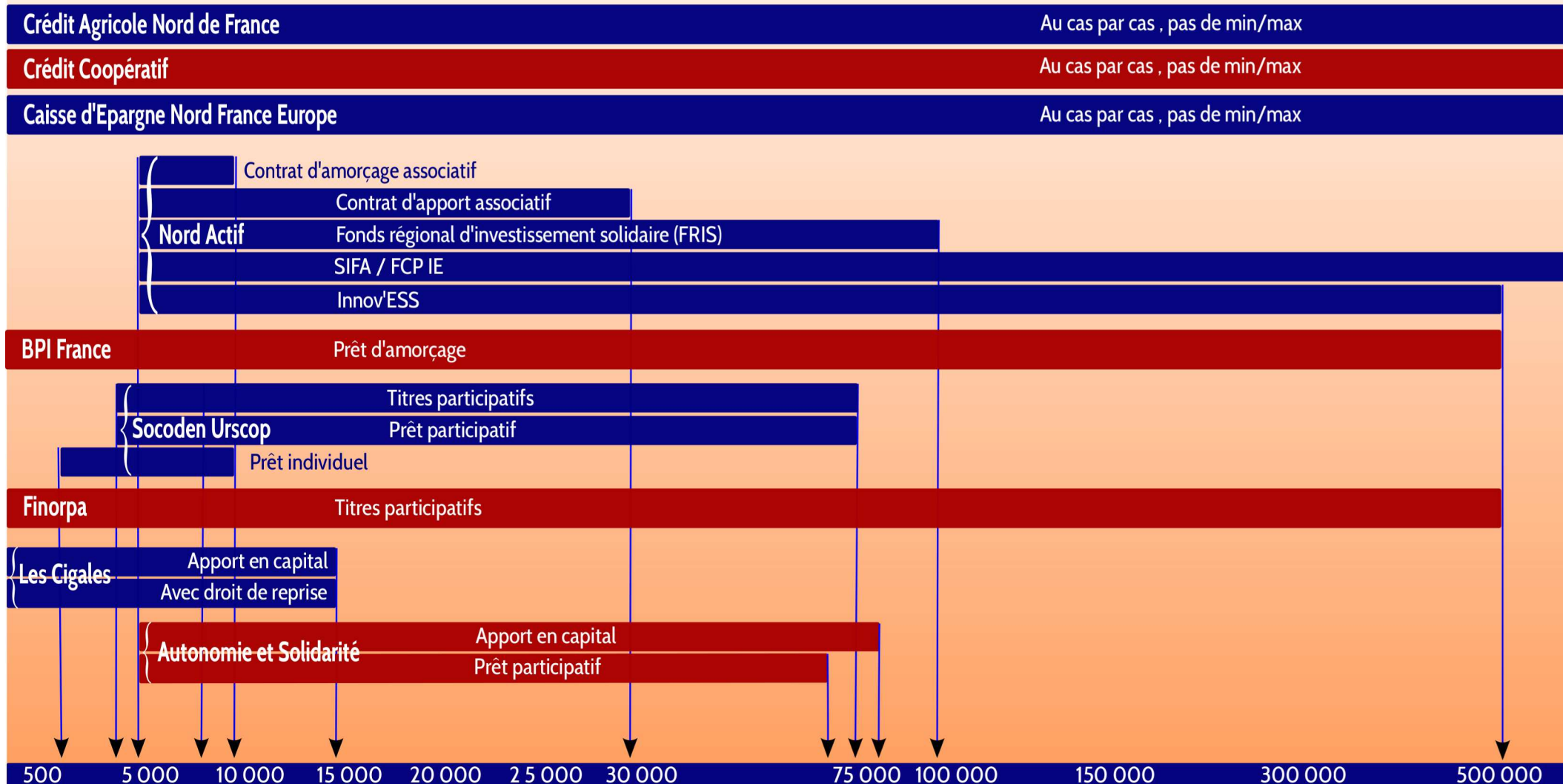
Obligatoires dans le cas de la création d'entreprise, les fonds propres ne le sont pas pour la constitution d'une association. Le temps n'est pas tout à fait révolu où une association qui dégageait de l'excédent risquait de voir sa subvention diminuer d'autant l'année suivante. Il est toutefois de plus en plus reconnu que sans fonds propres une association tout comme une entreprise s'expose au risque de ne pouvoir faire face à la défaillance d'un partenaire, voire au délai de paiement particulièrement long de certaines subventions et fait courir ce risque à ses salariés et à ses créanciers.

Plus les capitaux propres d'une structure sont importants, plus elle est pérenne et plus elle aura de facilité à emprunter pour mener à bien ses projets.

Pour faire face à cette réalité, des outils ont été créés. Ils permettent de constituer les réserves indispensables à l'amorçage de nouveaux projets, à la sécurisation et au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de l'offre disponible en matière de constitution et renforcements de fonds propres à destination des entreprises de l'ESS.

Le détail de chaque produit est présenté dans les pages suivantes.



A qui s'adresser ?

Principalement sous forme de prêts participatifs pour les entreprises ou d'apport avec droit de reprise pour les associations, les solutions offertes par les banques et les structures spécialisées sont nombreuses.

Selon la nature de votre projet et de vos besoins les partenaires suivants proposent des réponses en matière de constitution ou de renforcement de fonds propres :

- Autonomie et solidarité
- Les Cigales
- Finorpa
- La Caisse d'Epargne Nord France Europe
- Le Crédit agricole Nord de France
- Le Crédit Coopératif
- BPI France
- Socoden - Urscop Nord-Pas de Calais-Picardie
- Nord Actif ...

Retrouvez les coordonnées complètes de ces opérateurs dans l'index en fin de guide.

De quoi parle-t-on ?

Apport sans droit de reprise : l'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien au profit de l'organisme.

Si l'apport correspond à un bien durable utilisé pour les besoins propres de l'organisme il s'inscrit en fonds associatifs.

Apport avec droit de reprise : l'apport avec droit de reprise implique la mise à disposition provisoire d'un bien au profit de l'organisme.

Les conditions et modalités de reprise du bien sont définies dans la convention.

Prêt participatif : le prêt participatif (à ne pas confondre avec le financement participatif de type crowdfunding) est un emprunt qui est assimilé à des quasi-fonds propres et non à un endettement. Il permet de préserver l'autonomie financière et la capacité d'endettement de la structure.

Titre participatif : un titre participatif est une valeur mobilière assimilable à une part sociale mais qui n'octroie ni droit de vote ni part dans le capital. Sa rémunération se compose d'une part fixe et d'une part variable liée aux résultats.



Autonomie et Solidarité

Outil	Cible	Montant	Durée
Apport en capital	Entreprises sous forme de sociétés exerçant leur activité dans la région Nord-Pas de Calais. Projet économiquement viable, favorisant la création d'emplois.	de 5 000 à 75 000€ limité à 25% du capital social.	5 ans
Prêt participatif		jusqu'à 60 000€	5 ans
Accompagnement humain, bénévole de l'entreprise durant 5 ans			



Les Cigales

Outil	Cible	Montant	Durée
Apport en capital	Sociétés		5 ans
Apport avec droit de reprise	Associations		3 à 5 ans
Accompagnement humain, bénévole de l'entreprise durant 5 ans			



Finorpa

Outil	Cible	Montant	Durée
Titres participatifs	SCOP	500 000€	7 ans maximum



Caisse d'épargne Nord France Europe

Outil	Cible	Montant	Durée
Apport en capital	Intervention au cas par cas		



www.ca-norddefrance.fr

Crédit agricole Nord de France

Outil	Cible	Montant	Durée
Intervention en fonds propres	Intervention au cas par cas		



Crédit coopératif

Outil	Cible	Montant	Durée
Apport en capital via ESFIN/IDES	Intervention au cas par cas		



Bpi France

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêt d'amorçage	Sociétés commerciales	jusqu'à 500 000€	8ans (dont 3 de différé)



Socoden - Urscop

Outil	Cible	Montant	Durée
Titre participatif	SCOP et SCIC en développement	jusqu'à 100 000€	7 ans
Prêt participatif	SCOP et SCIC en cration et en développement	ratio de 3 000€ par salarié (ETP) sans caution ni garantie	3 ans en création 5 ans en développement
Prêt individuel pour l'accès des salariés au capital de leur société*	Sociétés commerciales	Prêt individuel de 1000€ à 10 000€	1 à 5 ans
* Avec le soutien du Conseil régional Nord-Pas de Calais et de la Métropole Européenne de Lille (MEL)			



Nord Actif

Outil	Cible	Montant	Durée	Coût
Contrat d'amorçage associatif (avec droit de reprise) *	Petites associations en création ou en phase de premier développement	de 5 000€ à 10 000€	12 à 18 mois	0%
Contrat d'apport associatif (avec droit de reprise) *	Toute association	de 5 000€ à 30 000€	2 à 5 ans	0%
Fonds régional d'investissement solidaire (FRIS) *	Toute entreprise solidaire (société ou association) en création ou développement	jusque 100 000€	5 ans (7 ans en cas de financement amortissable sur cette durée)	2% annuel
SIFA / FCP IE *	Toute entreprise solidaire (société ou association) en création ou développement	jusque 1500 000€	5 ans (7 ans en cas de financement amortissable sur cette durée)	2% annuel
Innov'ESS *	Toute entreprise solidaire (société ou association) en création ou développement porteuse d'un projet sociale-ment innovant	de 5 000 à 500 000€	3 à 7 ans	Modulable selon le mode d'intervention
* Pour la totalité des critères liés à ces outils, se reporter à la fiche produit disponible sur : www.nordactif.net				



La garantie d'emprunt

Les garanties d'emprunts bancaires permettent de :

- faciliter et sécuriser l'accès au crédit bancaire
- limiter le recours aux cautions personnelles
- créer les conditions d'un partenariat durable avec son banquier.

L'objectif de la garantie est de permettre au partenaire bancaire de couvrir le risque qu'il prend en prêtant de l'argent. La garantie est une alternative à la caution (simple ou solidaire) du créateur et de son entourage. Elle évite au porteur de projet de souscrire à ce type d'engagement qui peut être lourd de conséquences (le banquier peut demander le paiement du solde de l'emprunt au signataire d'une caution dès le premier impayé, même si l'emprunteur est solvable et même s'il existe d'autres cautions solidaires).

A qui s'adresser ?

Le réseau France active (Nord Actif pour le département du Nord) intervient en garantie pour faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

D'autres partenaires financiers ou réseaux développent leurs propres outils de garantie bancaire à l'intention de leur clients ou membres adhérents, on y trouvera notamment :

- Le Crédit Coopératif
- Finorpa
- Socoden -Urscop Nord-Pas de Calais-Picardie
- La Caisse d'Epargne Nord France Europe



Crédit coopératif

Outil	Cible	Montant	Durée
Fonds de garantie interne (CEG) + accord avec France active	Associations, Entreprises	au cas par cas	



finorpa

Finorpa

Outil	Cible	Montant	Durée
Fonds Régional de Garantie (FRG)	Toute forme juridique dans toute phase de développement et consolidation.	1 000 000€	7 ans maximum



Socoden - Urscop

Outil	Cible	Montant	Durée
SOFISCOPE - Garantie sur prêt du Crédit coopératif	SCOP	investissement matériel jusqu'à 50% fonds de roulement jusqu'à 15%	7 ans



Nord Actif

Outil	Cible	Montant	Durée	Coût
FAG (France Active Garantie) * Garantie maxi : 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans - 50% au delà	Entreprises solidaires ou associations en création ou développement.	45 000 €	5 ans maxi	2% du montant garanti
FRG (Fonds Régional de Garantie) * Garantie maxi : 65%	Entreprises solidaires ou associations en création ou développement. Entreprises de moins de 3 ans	130 000 €	5 ans maxi	2% du montant garanti
FGIE * Garantie maxi : 50%	Structures d'insertion par l'activité économique	60 000 €	2 à 12 ans	2,5% du montant garanti
FAG ETTI * Garantie maxi : 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans . 50% au delà	ETTI	200 000€	12 mois	1% du montant contre garanti
FGAP * Garantie maxi : 50%	Entreprises adaptées	250 000 €	2 à 15 ans	prêt < 3 ans 2% du montant garanti prêt > 3 ans 2,5%

* Pour la totalité des critères liés à ces outils, se reporter à la fiche produit disponible sur : www.nordactif.net



Caisse d'épargne Nord France Europe

Outil	Cible	Montant	Durée	Coût
Fonds de garantie interne FGMOS, FGID	Associations	au cas par cas		



L'emprunt

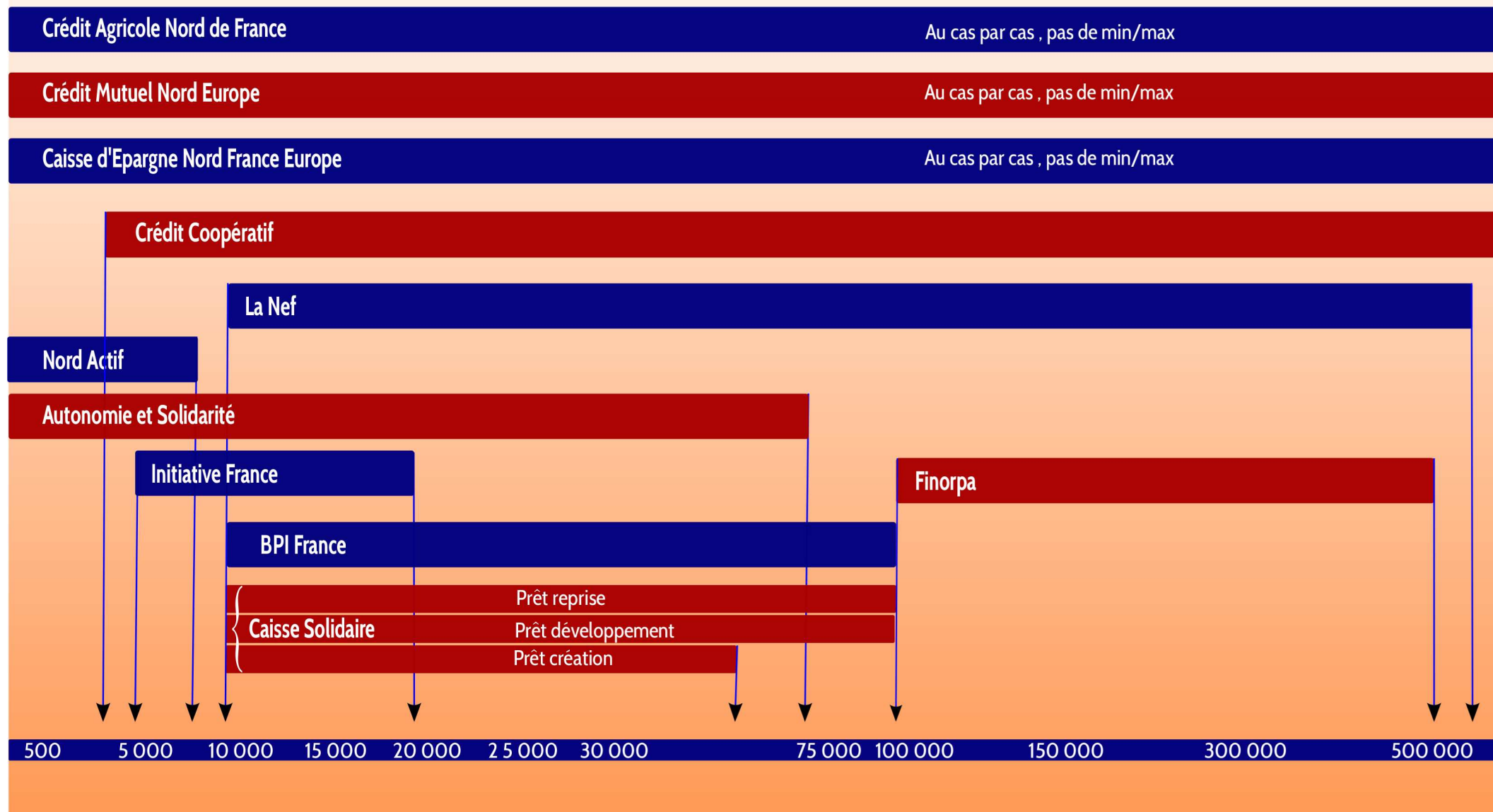
Prêts à court, moyen ou long terme, avance sur subvention (Dailly), prêts solidaires, le recours à l'emprunt sous ses diverses formes s'avère un passage quasi obligé dans la vie des structures. Souvent assorti d'une garantie souscrite soit auprès de la banque elle-même soit auprès d'un organisme spécialisé, il permettra notamment à la structure de financer des investissements indispensables à son développement tout en préservant ses fonds propres.

Le partenaire privilégié dans ce domaine étant le banquier, il convient de revenir sur la qualité de la relation qu'il est nécessaire d'entretenir avec celui-ci si on souhaite en faire un véritable partenaire de la vie de la structure, quelque soit sa forme juridique, société ou association.

Lorsque votre banquier vous octroie un prêt, il prend un risque (calculé). Il cherchera donc avant de s'engager à réunir tous les éléments qui, en toute transparence, lui permettront d'apprécier au mieux sa prise de risque. Pour y parvenir il ne connaîtra que ce que vous lui direz.

Pour vous conseiller efficacement et vous apporter des solutions personnalisées, il aura besoin de connaître votre activité, ses contraintes et les éléments qui lui permettront d'appréhender vos futurs besoins.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble de l'offre disponible en matière de prêt à destination des entreprises de l'ESS.
Le détail de chaque produit est présenté dans les pages suivantes.



A qui s'adresser ?

En partenariat avec le réseau des banques coopératives, des organismes spécialisés peuvent également intervenir dans l'octroi de prêts pouvant revêtir des formes diverses : apport en compte courant, prêt d'honneur, etc.

On trouvera notamment :

- Le Crédit agricole Nord de France
- La NEF
- La Caisse solidaire
- La Caisse d'Epargne Nord France Europe
- Le Crédit Coopératif
- Nord actif
- Autonomie et solidarité
- Finorpa
- Le Crédit mutuel Nord Europe
- Initiative France....



Crédit coopératif

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêts moyen et long terme	Associations, Entreprises	supérieur à 4 000€	de 2 à 30 ans selon les cas. Possibilité de départ décalé ou de différé d'amortissement en fonction du projet
Relais sur subvention (DAILY)			
Crédit de trésorerie/crédit confirmé			
Crédit bail mobilier et immobilier			
Location longue durée			
Prêt spécial pour C.E			
Prêt spécial petite et moyenne association.			
PIA (Programme d'investissement d'avenir)			
Investissements solidaire via SCP			
Prévoir (spécial Développement durable)			



La Nef

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêts court, moyen long terme	Toute forme juridique dans toute phase de développement.	de 10.000€ à plusieurs centaines de milliers d'euros	2 à 15 ans avec ou sans différé d'amortissement



Caisse solidaire

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêt CREATION d'Entreprise	Entreprises et associations de moins d'un an	de 10 000 à 50 000 € à hauteur maximale de 50% du plan de financement	2 à 7 ans
Prêt DEVELOPPEMENT investissement & BFR	Entreprises et associations entre 1 et 3 ans de plus de 3 ans	Jusqu'à 75 000€ Jusqu'à 100 000€	2 à 7 ans
Prêt REPRISE d'Entreprise		Jusqu'à 100 000€	2 à 7 ans



Crédit agricole Nord de France

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêts court, moyen et long terme	Associations, Entreprises en création ou reprise		de 12 mois à 25 ans maxi avec possibilité d'option de modularité
Relais sur subvention (DAILY)			
Crédit express			
Crédit bail mobilier et immobilier			
Location longue durée			



Autonomie et Solidarité

Outil	Cible	Montant	Durée
Apport en compte courant	Entreprises sous forme de sociétés exerçant leur activité dans la région Nord-Pas de Calais. Projet économiquement viable, favorisant la création d'emplois.	jusqu'à 75 000€	5 ans
Accompagnement humain, bénévole de l'entreprise durant 5 ans			



Finorpa

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêt participatif	Entreprises sous forme de sociétés ayant leur activité en Région Nord-Pas de Calais	100 000€ à 500 000€	5 à 7 ans avec possibilité de différé de remboursement du principal de 0 à 2ans



Initiative Lille Métropole Nord

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêt d'honneur (Prêt solidaire à taux zéro).	SCOP et SCIC	5 000€ à 20 000€	24 à 36 mois



Initiative Lille Métropole Sud

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêt d'honneur (Prêt solidaire à taux zéro).	SCOP et SCIC	5 000 € pour une création 10 000 € pour une reprise.	24 à 36 mois
Les prêts d'honneur doivent être systématiquement couplés à un prêt bancaire.			



Crédit mutuel Nord Europe

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêts court, moyen et long terme	Porteurs de projets-entrepreneurs en ESS		20 ans maxi
Relais sur subvention (DAILLY)			
Crédit d'investissement à taux fixe			
Crédit d'investissement à taux indexé sur le livret A			



Caisse d'épargne Nord France Europe

Outil	Cible	Montant	Durée
Prêts court, moyen et long terme	Associations, Entreprises	au cas par cas	
Relais sur subvention (DAILLY)			
Crédit express			
Crédit bail mobilier et immobilier			
Location longue durée			
PLS			



Nord actif

Outil	Cible	Montant	Durée
NACRE (Nouvel Accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise)	Créateur, repreneur d'entreprise	8 000€	5 ans maximum



BPI France

Trois nouveaux dispositifs de financements

bpi**france** Le Fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO)

Le Fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO), dont la création a été annoncée en mai 2013 par le Président de la République à l'issue des Assises de l'entrepreneuriat, sera cofinancé à parité par l'Etat et les régions, et géré par Bpifrance. Doté d'une capacité publique totale de 40 millions d'euros, il financera sous forme d'avances remboursables des projets socialement innovants, correspondant à des besoins sociaux non satisfaits par le marché ou par les politiques publiques, pour des "tickets d'investissement" d'une taille minimale de 30 000 euros.

La mise en œuvre du FISO se fera en deux phases : une première phase d'expérimentation avec huit régions (Franche-Comté, Centre, Picardie, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine) mobilisera des ressources budgétaires de l'Etat, à hauteur de 10 millions d'euros ; une fois évalués les résultats de cette expérimentation, une seconde tranche de 10 millions d'euros pourra être mobilisée, afin d'élargir le FISO à davantage de régions.

Les futures conventions avec les autres régions expérimentatrices seront signées au premier trimestre 2015.

bpi**france** Emprunt

Les Prêts pour les Entreprises Sociales et Solidaires (PESS) : Bpifrance diffusera ces prêts bancaires auprès des entreprises de l'ESS, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi ESS, via des partenariats avec le réseau bancaire classique et les financeurs solidaires spécialisés.

Objet	Le PESS finance en priorité les dépenses immatérielles et l'augmentation du fonds de roulement liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel
Bénéficiaires	Toutes les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire*, implantées et immatriculées en France - quelle que soit l'activité - sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière. - de plus de 3 ans d'existence - respectant la définition européenne de la PME - produisant des comptes annuels (bilan et compte de résultat)
Modalités	Montant : - Minimum : 10 000 € - Maximum : 50 000 €, porté à 100 000 € en cas d'intervention de la région Durée/amortissement : 5 ans dont 1 an de différé d'amortissement en capital - Echéances mensuelles à terme échu - Amortissement linéaire du capital Garanties : Aucune sûreté réelle, ni garantie personnelle
Conditions financières	- Taux fixe : selon barème en vigueur - Frais de dossier : 0,40% du montant du PESS
Partenariats	Le PESS accompagne obligatoirement un financement extérieur dans un rapport de 1 pour 1 : - Soit un concours bancaire sous forme de prêt à moyen ou long terme, crédit-bail ou location financière, - réalisé(s) depuis moins de 6 mois, - d'une durée minimum de trois ans. Le financement bancaire associé peut bénéficier de la garantie de Bpifrance - Soit un apport en fonds propres ou quasi fonds propres par : - des personnes physiques, en ce compris les fonds levés auprès d'opérateurs de crowdfunding - une société de capital risque
Demande en ligne	Sur le site bpi.france.fr

Ce programme est doté d'une capacité d'engagement "Bpi france" initialement ciblée à hauteur de 50 millions d'euros pour les exercices budgétaires 2015 et 2016, soit plus 100 millions d'euros de prêts, en intégrant les co-financements.

bpi**france** Fonds propres

Bpifrance mobilisera, via un fonds de fonds, une capacité d'investissement en fonds propres dans les entreprises de l'ESS et les entreprises recherchant un impact social, pour une capacité totale de l'ordre de la centaine de millions d'euros.

Un tour de table est en cours de finalisation s'agissant du projet de fonds d'investissement dans des coopératives de croissance (projet dit "Impact coopératif") dans lequel le Crédit coopératif et la Confédération générale des SCOP se sont engagés.

Le tour de table constaté à ce jour fait état d'engagements fermes à hauteur d'au moins 50 millions d'euros.



Autres aides et dispositifs

En complément des outils déjà cités dont l'objectif principal est de renforcer les structures en création, en développement, en pérennisation, d'autres dispositifs permettent d'aider au démarrage des projets et structures, d'apporter un soutien en cas de difficultés ou encore de faire bénéficier d'une expertise.

L'intervention de ces dispositifs se fait généralement sous forme de subvention, on y retrouvera la vaste palette des appels à projets thématiques lancés notamment par les fondations mais aussi :

Des outils et dispositifs portés par Nord actif :

■ Le dispositif d'aide à l'émergence :

Appui à l'émergence de nouveaux projets ou de nouvelles activités créateurs d'emplois en ESS.

■ Le Fonds d'Investissement du Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire (FIDESS) :

Aide à l'émergence de nouvelles activités à travers le financement d'une étude action.

■ Le Dispositif d'Appui aux Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (DASESS) :

Appui technique et financier aux structures d'utilité sociale connaissant des difficultés économiques.

Outil	Cible	Montant maxi	Durée	Coût
Aide à l'émergence *	Entreprises relevant du champ de l'ESS en création ou développement.	15 000 €	6 à 12 mois	0%
FIDESS * 70% des frais d'étude action	Entreprise souhaitant contribuer à la création d'une entreprise solidaire	30 000 €	6 à 9 mois	0%
DASESS *	Structure de plus de 1 an en difficulté économique.	5 000 à 100 000 € d'avance remboursable	6 mois	0%
* Pour la totalité des critères liés à ces outils, se reporter à la fiche produit disponible sur : www.nordactif.net				

■ Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :

En complément des dispositifs de financement direct, le DLA opère par le financement de conseil. Il permet à une structure de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui. Suite à ce diagnostic, un plan d'accompagnement comprenant une ou plusieurs actions d'appui réalisées par des prestataires est mis en place.

Des outils et dispositifs portés par le Conseil régional :

■ Le contrat de création :

Appui au programme d'investissement et d'emplois des activités en création.
www.nordpasdecals.fr/jcms/c_24209

■ Le Contrat d'Appui au Développement de l'ESS (CADESS) :

Appui au programme d'investissement et d'emplois des activités en développement.
www.nordpasdecals.fr/jcms/c_35685

L'appel à projet " Entreprendre autrement avec la Métropole Européenne de Lille " :

La MEL propose un soutien en fonctionnement à destination des entreprises de l'ESS ayant un projet de création, développement ou coopération. Il s'agit de soutenir des initiatives socio économiques sur le territoire métropolitain.

Cet appel à projets partenarial est permanent sur la période 2015-2020

Plus d'informations sur le site :

www.lillesolutions.fr/actualites/appe-a-projets-economie-sociale-et-solidaire

L'appel à projets "emplois" de la Fondation de France :

La Fondation propose de soutenir les initiatives qui permettent de répondre à des besoins sociaux sur les territoires, tout en facilitant l'accès à l'emploi et/ou en créant directement des emplois.

Trois axes sont privilégiés : lever les freins matériels à l'accès l'emploi ; soutenir l'innovation sociale pour préparer l'emploi de demain ; créer des emplois grâce à des activités solidaires sur des territoires fragiles.

www.fondationdefrance.org/Nos-Aides

Le financement participatif (crowdfunding)

Nouvel outil inspiré des modèles anglo-saxons, le financement participatif (crowdfunding) fait appel à de multiples donateurs privés. Internet et les réseaux sociaux ont apporté les moyens de le développer et les plates-formes qui lui sont dédiées se sont rapidement multipliées. Ce mode de financement est appelé à prendre une place grandissante dans la réflexion des porteurs de projets.

Toutefois, pour être gagnant, l'appel au financement participatif doit faire l'objet d'une réflexion spécifique et d'une stratégie qui lui est propre. La qualité de l'accompagnement proposé par la plateforme pourra être déterminant dans ce domaine.

BPI France a ouvert un portail du crowdfunding qui regroupe les projets de plus de 20 plateformes, des informations pratiques et un observatoire du crowdfunding : <http://tousnosprojets.bpifrance.fr/>

● Fonds propres ● Prêt ● Garantie

Autonomie et Solidarité*

● ●
146 rue Nationale
59000 LILLE
Tél. : 03 20 14 30 62

www.autonomieetsolidarite.fr

BPI France

● ●
D.R. Nord-Pas de Calais
32 bd Carnot
59000 LILLE
Tél. : 03 20 81 94 94

www.bpifrance.fr

Caisse d'Epargne Nord France Europe

● ● ●
135, pont de Flandres
59777 EURAILLE
Tél. : 08 92 68 78 18

www.caisse-epargne.fr

Caisse solidaire*

●
3-5, rue Camille Guérin
59800 LILLE
Tél. : 03 20 81 99 70

www.caisse-solidaire.fr

Cigales*

●
181 Bis, Rue Gantois
59000 Lille
Tél. : 03 20 54 09 51

www.cigales-npdc.org/

Crédit Agricole Nord de France

● ●
10, avenue Foch - BP 369
59020 Lille Cedex
Tél. : 03 20 63 70 00

www.ca-norddefrance.fr/

Crédit Coopératif

● ● ●
16 bis rue de Tenrémonde
59000 LILLE
Tél. : 0 980 980 001

www.credit-cooperatif.fr

Crédit Mutuel Nord Europe

●
4 place Richebé
59000 LILLE
Tél. : 03 20 78 38 38

www.credit.mutuel.fr

Finorpa

● ● ●
14 rue du Vieux Faubourg
59043 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 31 59 54

www.finorpa.fr

Initiative- Lille métropole Nord

●
33 bld du Général de Gaulle
CS 30 285
59055 ROUBAIX Cedex 1
Tél. : 03 28 33 42 80

www.initiative-france.fr

Initiative- Lille métropole Sud

●
58 rue Nationale
59000 LILLE
Tél. : 03 20 74 50 75

www.initiative-lillemetropolesud.fr

La Nef*

●
35 rue de Lyon
75 012 Paris
Tél. : 01 44 87 00 04

www.lanef.com

Nord Actif

● ● ●
677 Avenue de la République
59000 Lille
Tél. : 03 20 74 57 40

www.nordactif.net

Socoden-Urscop

● ● ●
3-5, rue Camille Guérin
59000 LILLE
Tél. : 03 20 90 49 70

www.les-scop.coop

* Le pôle de la finance solidaire

181 Bis, Rue Gantois
59000 Lille
Tel. : 03 20 54 09 51

Le pôle Finance Solidaire du Nord-Pas de Calais regroupe 4 acteurs régionaux : les Cigales, Autonomie & Solidarité, la Caisse solidaire et la Nef. Il porte des valeurs communes : solidarité, transparence, respect de la personne et de l'environnement. Il favorise la création d'activités et d'emplois par l'épargne locale.

Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
- Article 17

Le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, la chambre française de l'économie sociale et solidaire et les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent un suivi de l'accès au financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, en lien avec la Banque publique d'investissement.



Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Nord-Pas de Calais
6 rue Jean Roisin - 59000 LILLE
Tél . 03 20 06 34 09
cressnpdc@cressnpdc.org
www.cressnpdc.org